

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 1^{er} avril 2016 – n°17

■ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ANNONCE LA FIN DU PROJET DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Extraits de sa déclaration :

« Le 16 novembre j'avais également, trois jours après les attentats de Paris et de Saint-Denis, proposé une révision de la Constitution pour mieux garantir l'utilisation de l'état d'urgence et pour priver de la nationalité française les terroristes qui portent les armes contre leur propre pays.

Je l'avais fait en appelant à un dépassement des frontières partisans ; je l'avais fait pour rassembler les Français ; je l'avais fait dans une période où l'épreuve était considérable et où il fallait qu'il y ait un acte qui puisse témoigner de ce que nous voulions faire ensemble pour agir contre le terrorisme.

Je constate aujourd'hui, quatre mois après, que l'Assemblée nationale et le Sénat ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un même texte et qu'un compromis paraît même hors d'atteinte sur la définition de la déchéance de nationalité pour les terroristes.

(...)

Aussi, j'ai décidé, après m'être entretenu avec les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat de clore le débat constitutionnel. »

■ LOI TRAVAIL – AUDITIONS EN COMMISSION – FOCUS SUR UNE MESURE IMPORTANTE : LE CPA (Compte Personnel d'Activité).



La commission des Affaires Sociales, dans laquelle je siége, a commencé à travailler sur le projet de loi Travail.

Nous avons ainsi auditionné mardi 29 mars, Myriam El Khomri, Ministre du travail, puis mercredi 30 mars :

- le matin, les représentants des organisations représentatives des salariés (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, CFTC)

- l'après-midi, les représentants des organisations représentatives des employeurs (MEDEF, CGPME, UPA)

Parmi les nombreux sujets abordés, j'ai choisi de faire un point sur l'une des innovations majeures du projet de loi : **le Compte Personnel d'Activité (le CPA)**.

UN COMPTE POUR TOUTE SA VIE PROFESSIONNELLE

Le Compte Personnel d'Activité, le CPA, c'est un compte qui sera ouvert pour chaque personne qui débute sa vie professionnelle et qu'elle gardera jusqu'à sa retraite.

Le CPA couvrira tous les actifs : c'est une avancée majeure et même inédite. Ainsi, seront concernés les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi...

Les droits seront attachés à la personne : quels que soient les changements d'emploi ou de statut, le CPA suit la personne et elle conserve ses droits. À terme, le CPA rassemblera l'ensemble des droits sociaux et de la protection sociale en intégrant le compte personnel de formation, le compte personnel de prévention de la pénibilité et le compte engagement citoyen.

Chacun pourra consulter son compte sur internet et sur une application mobile, voir combien il a de points et les utiliser, et être accompagné dans l'utilisation de son CPA. Cet accompagnement permettra à la personne de définir son projet professionnel et de le mettre en œuvre, notamment en l'orientant pour le choix de la formation : c'est ce qu'on appelle le "conseil en évolution professionnelle".

LE DROIT POUR UNE DEUXIÈME CHANCE

Pour les jeunes décrocheurs

Avec le "droit à la nouvelle chance", tout jeune de moins de 26 ans sorti sans diplôme du système éducatif aura le droit de se former gratuitement pour acquérir une qualification. Le nombre d'heures nécessaires à la formation choisie sera inscrit sur son CPA. Cette mesure complète le droit au retour en formation instauré par le Gouvernement en 2015. C'est une mesure nécessaire car les jeunes sans diplôme ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi, leur taux de chômage est particulièrement élevé. Il faut qu'ils puissent apprendre un métier pour accéder à un emploi durable.

À noter : tout jeune de moins de 26 ans en situation de précarité, qui n'est ni en emploi ni en formation, pourra demander la "garantie jeunes", dispositif lui permettant de bénéficier ainsi d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière pour faciliter son accès à l'emploi. Lancé à titre expérimental en 2013, ce dispositif sera généralisé en 2017.

Pour les jeunes qui ont participé au service civique

Un **compte engagement citoyen** sera créé au sein du CPA. Le CPA recensera toutes les activités bénévoles ou volontaires. Cela facilitera la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités, notamment dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les jeunes ayant accompli une mission de service civique, les personnes s'engageant dans des réserves (militaire, sanitaire, de sécurité civile, citoyenne, etc.) et les maîtres d'apprentissage bénéficieront de points supplémentaires sur leur CPA, pour valoriser leur

engagement et leur ouvrir plus de droits à se former. L'employeur pourra encourager l'engagement de ses salariés en abondant leur CPA.

Pour les salariés sans diplôme

Le CPA donne accès à un capital formation supplémentaire pour apprendre un métier ou se reconverter. Le CPA est alimenté de 40 heures chaque année, contre 24 heures aujourd'hui, **dans la limite de 400 heures contre 150 heures aujourd'hui**.

Pour les demandeurs d'emploi non qualifiés

Tout demandeur d'emploi non qualifié devra bénéficier d'un capital de formation lui permettant d'accéder à une qualification. En 2016, le Gouvernement a dégagé 1 milliard d'euros pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés ; en 2017, le Gouvernement demande aux partenaires sociaux de travailler à la pérennisation d'un tel effort.

Pour ceux qui veulent entreprendre

Le CPA, ce n'est pas que la formation ! C'est aussi le droit d'être accompagné dans un projet de création ou de reprise d'entreprise. Lorsqu'une création est bien accompagnée, cela aide beaucoup à solidifier le projet pour rendre l'entreprise viable et durable.

UN DROIT PERSONNEL ET UNIVERSEL À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Aujourd'hui, les individus ne sont pas enfermés dans des statuts. Ils en changent souvent au cours de leur vie professionnelle : une infirmière, par exemple, peut être successivement fonctionnaire en hôpital, salariée d'une clinique privée puis infirmière libérale. Souvent, ces changements de statut s'accompagnent d'une perte de droits.

Le CPA couvrira tous les statuts et garantira ainsi à la personne qu'elle ne perdra pas ses droits. Les salariés du secteur privé seront couverts le 1^{er} janvier 2017, et les travailleurs indépendants le 1^{er} janvier 2018. Pour les fonctionnaires, le principe de leur couverture par le CPA est prévu par la loi, et une concertation avec leurs syndicats définira précisément leurs droits.

■ PROJET DE LOI SAPIN II – TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE

Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, présenté ce mercredi 30 mars en Conseil des Ministres, est une étape essentielle pour le renforcement des valeurs à la base de notre pacte démocratique, économique et social.

Il comporte des avancées fortes sur la transparence de la vie économique et la régulation financière (création de l'Agence nationale de lutte contre la corruption ; création du registre national des représentants d'intérêts ; financement de la protection juridique des lanceurs d'alerte et leur protection dans le secteur financier ; interdiction de la publicité pour les sites de trading ; ...).

C'est un texte qui favorise également des priorités de gauche, à travers la création du Livret de développement durable et solidaire et la réforme de l'organisation financière des régimes de retraites professionnelle pour financer les entreprises.

Le projet de loi vise aussi à déverrouiller l'économie, en réformant des qualifications professionnelles, en facilitant le passage d'un statut entrepreneurial à un autre, ainsi qu'en lissant les seuils de l'auto-entrepreneuriat.

Enfin, il répond aux engagements du gouvernement dans le cadre de la crise des filières agricoles.

■ **LOGEMENT – PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES**

En déplacement à Lyon à la rencontre des travailleurs sociaux et intervenants en matière de logement et d'hébergement, la Ministre du logement a lancé mardi 29 mars un plan national de prévention des expulsions locatives.

Ce plan coordonne les moyens de l'État et de l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions dès les premières difficultés de règlement des locataires et faire diminuer la moyenne annuelle de 11 000 expulsions afin de :

- mieux repérer, évaluer et traiter les difficultés dès les premiers signes;
- mieux informer les locataires et les bailleurs de leurs droits et réduire les inégalités de traitement entre locataires ;
- mieux former les travailleurs sociaux et l'ensemble des intervenants aux procédures d'expulsions, de surendettement ou de sécurisation des paiements.

Hébergement : 2300 places pérennisées grâce à la gestion anticipée des besoins à la fin de la trêve hivernale. La fin de la « gestion au thermomètre » de l'hébergement d'urgence suppose de fluidifier au maximum les sorties de l'hébergement vers le logement et d'augmenter les capacités du parc pérenne d'hébergement à hauteur des besoins manquants.

Il existe aujourd'hui plus de 110 000 places pérennes d'hébergement (CHRS, hébergement d'urgence, hôtel), soit 30 000 de plus depuis 2012. De plus, 10 000 places supplémentaires ont été ouvertes cet hiver pour répondre à la hausse des demandes en cette saison.

■ **PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL DU DÉCRET METTANT FIN AUX SACS PLASTIQUES JETABLES**

Les sacs plastiques à usage unique seront donc interdits aux caisses à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les solutions alternatives aux sacs plastiques de caisse sont désormais connues et éprouvées :

- utilisation de sacs réutilisables quelle que soit leur matière,
- autres modes de conditionnement des marchandises comme par exemple des cabas, filets ou chariots.

D'autres pays, comme la Finlande, le Danemark ou l'Irlande, ont ainsi déjà réduit la consommation de sacs de caisse à usage unique à moins d'une trentaine de sacs par habitants et par an.

Les enjeux liés à la consommation considérable et l'importation des sacs à usage unique utilisés pour la pesée des fruits et légumes et l'emballage des produits de bouche justifient également que des mesures soient prises rapidement pour en diminuer les impacts.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, seuls les sacs biosourcés (avec une teneur en matière végétale qui augmente progressivement dans le temps) et compostables en compostage domestique pourront être utilisés pour ces usages.

■ COURRIER DES HABITANTS

Certains sujets évoqués dans la lettre d'actualité suscitent des remarques, des réactions ou des compléments d'informations. C'est d'ailleurs le sens de cette lettre d'avoir votre avis. Je vous remercie de vos retours. Voici certaines réponses que j'ai pu apporter à certains d'entre vous.

LES NOUVEAUX COMPTEURS LINKY ET GAZPAR QUI FONT L'OBJET DE QUESTIONS

Le compteur Linky appartient aux collectivités locales, à la différence de Gazpar qui lui appartient au gestionnaire de réseau (ENGIE donc le plus souvent).

Le gestionnaire de réseaux de distribution est chargé « *d'exercer les activités de comptage pour les utilisateurs raccordés à son réseau, en particulier la fourniture, la pose, le contrôle métrologique, l'entretien et le renouvellement des dispositifs de comptage et d'assurer la gestion des données et toutes missions afférentes à l'ensemble de ces activités.* » (Code de l'énergie : article L322-8 pour l'électricité, L432-8 pour le gaz).

Le compteur Linky a pour objectif de remplacer nos anciens compteurs électriques bleus, avec pour unique objectif de « consommer moins et mieux ».

Entre 2016 et 2021, ce sont 35 millions de compteurs qui seront installés chez les particuliers et dans les entreprises.

Le compteur Linky permettra :

- de créer des emplois (10 000 emplois directs et indirects en France, dont une grande partie pour la pose des nouveaux compteurs) ; **et plus particulièrement en Isère, puisque l'un des sites choisis pour la fabrication des nouveaux compteurs se situe dans l'agglomération de Grenoble, sur la Zone Industrielle des Vouillants, à Fontaine et permet la création de 200 emplois directs et indirects dans la région ;**
- d'encourager la transition numérique (modernisation des compteurs) ;
- de favoriser la transition écologique (maîtrise de sa consommation).

Les 30 millions de consommateurs seront les premiers bénéficiaires de l'opération. Fini les interventions à domicile : relevés de consommation, changement de puissance du compteur et modification du contrat se feront à distance.

Les factures ne seront plus établies sur la base d'une consommation estimée et régularisées tous les six mois, mais sur la consommation réelle. Les interventions pourront se faire beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui.

Autre élément important : lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client. ERDF financera l'achat et la pose des compteurs, tous « made in France ». L'opérateur l'amortira par les économies réalisées (suppression de la relève des compteurs, limitation des fraudes, meilleure gestion du réseau...).

Le nouveau compteur plus performant, permettra au réseau électrique français de mieux assurer l'équilibre indispensable entre production et consommation, afin d'anticiper les pics de consommation.

Le nouveau compteur n'entrave en rien la liberté individuelle de chacun. Les données sont recueillies dans le respect de règles de confidentialité, sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Quant aux critiques de certaines associations sur les risques sanitaires des ondes émises, le compteur Linky ne communique ni par Wi-Fi ni par GSM. De même, il est très au-dessus des normes européennes, grâce à un système de courant porteur en ligne performant.

L'INTERDICTION DE CERTAINS PRODUITS PHYTOSANITAIRES, DONT LE ROUNDUP

Ségolène Royal avait annoncé le 16 juin 2015 l'interdiction à la vente dès le 1^{er} janvier 2016 du Roundup. Le produit est en effet considéré comme dangereux pour la santé, car son principe actif, le glyphosate, a été reconnu cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette interdiction, prévue initialement par la loi Labbé du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, a été entérinée par un amendement du Sénat au Projet de Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Cet amendement, auquel Ségolène Royal était favorable, fixe au 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de la mise en vente libre des produits phytosanitaires de type Roundup, avec l'obligation de lancer un programme de retrait de ces produits en libre accès dès le 1^{er} janvier 2016.

Dans les faits, il ne s'agit donc pas d'une interdiction immédiate et obligatoire. Les particuliers pourront continuer à se fournir en pesticides contenant du glyphosate : les points de vente devront seulement limiter l'accès à ces produits qui devront être vendus non plus en rayon mais au comptoir.

Concernant l'impact du glyphosate, suite à la demande des Ministères de l'Écologie, de la Santé et de l'Agriculture, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est intéressée aux divergences d'évaluations entre le

CIRC et [l'Institut fédéral pour l'évaluation des risques](#) (BfR) allemand (qui était à l'origine de l'avis de l'EFSA, l'agence européenne compétente). L'ANSES a ainsi conclu que les preuves permettant de classer le glyphosate comme cancérigène pour l'Homme étaient limitées, mais a estimé nécessaire que son classement soit rapidement revu par l'Agence européenne des produits chimiques.

La France pousse avec d'autres États membres de l'Union Européenne (Italie, Suède et Pays-Bas) pour que le glyphosate, dont l'autorisation de mise sur le marché est actuellement en cours de renouvellement, ne soit plus autorisé en Europe.

Le vote du comité d'experts des États membres sur la proposition de la Commission européenne de renouveler ou non l'autorisation du glyphosate (substance active de l'herbicide Round Up) pour une période de 15 ans, mardi 8 mars 2016, a été annulé et reporté probablement au mois d'avril ou mai. La Commission souhaite que la décision soit prise avant fin juin, date de l'expiration de la licence de la substance. Une nouvelle évaluation est menée par l'Agence européenne des produits chimiques jusque fin 2017.

Les eurodéputés membres de la commission environnement du Parlement européen ont adopté, mardi 22 mars 2016, une résolution non contraignante concernant le glyphosate. Ils demandent à la Commission européenne de ne pas renouveler l'autorisation, de mettre sur pied une revue indépendante sur le classement du glyphosate, et de publier toutes les preuves scientifiques utilisées par l'EFSA pour évaluer la nocivité du glyphosate.

Ils demandent également à l'Office alimentaire et vétérinaire européen de tester et contrôler les résidus de glyphosate dans l'alimentation et les boissons.

■ INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DU CENTRE D'APPELS DÉPANNAGE D'ERDF – VENDREDI 25 MARS À SAINT ÉGRÈVE



J'étais convié vendredi dernier à l'inauguration officielle des nouveaux locaux du Centre d'Appels Dépannage (CAD) d'ERDF dans les Alpes, en présence de Catherine Kamowski, maire de Saint-Egrève, Fabrice Hugelé, vice-président de la Métro et Olivier Masset, directeur territorial ERDF Isère.

Nous avons bénéficié d'une présentation complète de ce dispositif joignable tous les jours.

Trente-sept agents œuvrent ici au service de 4,5 millions de clients sur 12 départements.

■ LANCEMENT DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ DES ENFANTS - VENDREDI 25 MARS À GRENOBLE



Dans le cadre de la semaine de la presse à l'école le lancement officiel du Dauphiné Libéré des enfants a été effectué en présence de la Ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem.

Ce journal, qui s'adresse aux 6-11 ans, relève un défi éducatif majeur. Il participe à l'éducation aux médias et à l'information et lutte contre la désinformation tout en permettant aux enfants de comprendre les événements et de se faire leur propre opinion.

■ REMISE DE L'INSIGNE DE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR À M. HENRI GRAS – VENDREDI 25 MARS À GRENOBLE



En compagnie d'Eliane Giraud, sénatrice de l'Isère, de Fabien Mulyk, vice-président du conseil départemental chargé de la Forêt et de Gérard Arnaud et Charles Galvin, conseillers généraux honoraires, j'ai participé à la cérémonie de remise de l'insigne de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur de Monsieur Henri Gras, président

de l'Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère.

Dans mon discours, évoquant sa carrière militaire de 39 années, son dévouement depuis lors à la vie associative, ou encore son attachement à la forêt, j'ai dit combien la légion d'honneur que lui a remise Charles Galvin au nom du Président de la République est méritée.

J'ai également indiqué combien j'ai apprécié de rencontrer Henri Gras pour parler forêt car j'ai trouvé en lui un homme passionné, déterminé à faire avancer la filière bois.

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE SYLVICULTEURS DE BELLEDONNE – VENDREDI 25 MARS À SAINT MURY MONTEYMOND



J'ai participé à l'assemblée générale annuelle du Groupement des Sylviculteurs de Belledonne qui réunit plus de 300 propriétaires forestiers du massif de Belledonne et de la rive gauche de l'Isère entre Pontcharra et Gières.

Dans son intervention, le président Jean-Louis Rebuffet a rappelé que la forêt de ce secteur traverse une période difficile entre la baisse du prix de vente du bois, les maladies, le climat.

Par ma présence et dans le cadre de mon intervention, j'ai voulu exprimer mon soutien à cette filière et ma disponibilité pour rechercher ensemble des solutions d'amélioration.

■ FOIRE À LA PIVOINE – SAMEDI 26 MARS À CRÊTS EN BELLEDONNE



Comme chaque année, la commune de Crêts en Belledonne organisait la foire à la Pivoine.

Cette nouvelle édition a bénéficié d'un soleil radieux synonyme de grande affluence. Accueilli par le maire Jean-Louis Maret, j'ai déambulé au milieu des visiteurs et découvert comme eux les stands des nombreux exposants.

Peintures, bijoux, miel, broderies, chocolats... il y en avait pour tous les goûts du côté des artisans. Du côté des producteurs, le beau temps et la grande variété des plantes proposées donnaient des envies de jardinage tandis que les petits animaux présents ont fait la joie des enfants.

Cette manifestation, qui requière un investissement de longue haleine des agents et des élus de la commune a rencontré un succès mérité.

■ 8^e COUPE DE LA HOUILLE BLANCHE – SAMEDI 26 MARS À VILLARD-BONNOT



Pour marquer la fin de la saison d'hiver, les clubs boules lyonnaises de Lancey, Froges et Crolles coorganisaient samedi dernier le challenge de la Houille Blanche au boulodrome intercommunal de Villard-Bonnot.

Avec Gilbert Reymond et Robert Colliat, respectivement maire et maire honoraire du Champ-près-Froges, et Eliane Rastelli, consul de la République de

Saint-Marin à Grenoble, nous avons lancé la compétition, laquelle s'est avérée particulièrement disputée et s'est achevée par la victoire de l'équipe de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Facebook.com/PierreRibeaudDepute



Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr